

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 70/1979 (1979)

Artikel: La réforme des programmes des écoles primaires du canton du Tessin
Autor: Pellanda, Cleto
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-116885>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La réforme des programmes des écoles primaires du canton du Tessin

par Cleto Pellanda

Avant-propos

Les programmes des écoles primaires tessinoises datent de 1959. Dès lors, beaucoup de choses ont changé: au cours de ces vingt ans, l'évolution fulgurante de la société, les progrès de la science et de la technologie, l'extraordinaire importance qu'ont pris les moyens d'information et de diffusion des idées ont transformé la vie humaine dans une plus grande mesure que pendant les siècles précédents. Un observateur inattentif ou mal informé pourrait donc soutenir que ces programmes sont largement dépassés et qu'ils ne tiennent pas compte, en particulier, des progrès de la science de l'éducation, en ce qui concerne les directions pédagogiques et les méthodologies nouvelles en matière d'enseignement.

La réalité est bien différente, car l'école tessinoise a accompli, au cours de ces deux décennies, un effort considérable pour adapter l'éducation, l'enseignement et les programmes aux nécessités imposées par les changements intervenus pendant ce laps de temps. On ne saurait affirmer en outre que les principes directeurs des programmes de 1959 sont aujourd'hui dépassés. Orientés vers l'école active, vers un enseignement qui favorise le développement harmonieux des facultés psychiques et physiques de l'élève, ils sont au contraire destinés à résister à l'épreuve du temps.

Toutefois, il faut relever que les mesures adoptées pour répondre aux exigences d'une nouvelle réalité – avec laquelle l'école ne peut se permettre de perdre contact – doivent être reconsidérées dans le cadre d'une conception globale, afin de les introduire organiquement dans un programme uniforme par ses contenus, ses orientations pédagogiques et ses méthodologies didactiques. Cette exigence a été formulée, dès 1973, par l'Office de l'enseignement primaire (OEP) et par les organismes qui en dépendent: le Collège des inspecteurs scolaires (CIS) et la Conférence des directeurs d'écoles (CDE).

Les phases de la réforme

1. Phase préparatoire

A partir de 1973, avec la collaboration de l'Office des études et des recherches (OER) du Département de l'instruction publique (DIP), l'OEP et le CIS mettent au point quelques études préliminaires de réflexion, pour sensibiliser le corps enseignant à la nécessité d'une réforme des programmes des écoles primaires.

En avril 1975 est constitué le Groupe cantonal pour la réforme des programmes (GC), composé de vingt-quatre membres: inspecteurs scolaires, directeurs d'écoles, enseignants, représentants des Ecoles normales et des associations de maîtres, chargés de définir les modalités et les thèmes de la réforme.

2. Phase de motivation

En janvier 1976, les documents issus de la réflexion des groupes de travail sont publiés dans la revue du DIP «Ecole tessinoise».

Dans chaque circonscription scolaire, les inspecteurs organisent une première journée d'étude, au cours de laquelle les enseignants présentent un large éventail de propositions concernant les aspects les plus disparates de l'enseignement et revendiquent, en particulier, le droit de participer, eux aussi, à l'élaboration des nouveaux programmes.

Au cours d'une seconde journée d'étude, après la constitution des groupes de travail, le corps enseignant modifie toutefois son attitude et demande au DIP de formuler des propositions précises.

En décembre 1976, le Conseil d'Etat autorise l'institution des groupes de travail, chargés de faire une analyse des divers secteurs de l'enseignement.

De leur côté, l'OEP et le CIS proposent un plan d'organisation, sollicitant la collaboration de la CDE, des Ecoles normales, du Centre cantonal de documentation pédagogique et de tous les enseignants. Ce plan d'organisation prévoit la subdivision des travaux en sept groupes: 1. Langue maternelle. 2. Seconde langue. 3. Mathématique. 4. Etude du milieu (histoire, géographie, sciences). 5. Education artistique (dessin, musique, travaux manuels, travaux féminins). 6. Education physique. 7. Education sociale (sexuelle, sanitaire, routière).

3. Phase analytique

En avril 1977, à la demande de l'OEP, du CIS et du GC, le Conseil d'Etat institue le Groupe opérationnel pour la réforme des programmes de l'école primaire (GORPEP), composé de dix membres: un inspecteur scolaire, un directeur d'école, deux directeurs et quatre maîtres d'Ecole normale, le chef de l'OER et un conseiller pédagogique, assistant à l'Institut pédagogique de l'Université de Fribourg.

Le GORPEP assumera les tâches suivantes:

- coordination de l'activité des groupes de travail;
- évaluation des implications de la réforme des programmes sur:
 - le plan des structures et de l'organisation scolaire;
 - le plan pédagogique et didactique;
 - le plan politique et social;

- formulation des propositions pour la quatrième phase de la réforme (phase de synthèse et moyens de son application).

De cette manière, l'OEP, responsable de la réforme, dispose d'un organisme moteur qui bénéficiera de la collaboration du CIS et du GC.

En avril 1977, le GORPEP élabore un document théorique, dénommé Ligne programmatique (LP), sorte de guide pour la mise en chantier générale de la nouvelle pédagogie.

La LP est soumise à l'examen du DIP, du CIS, du GC, des Ecoles normales, des associations de maîtres, et à la discussion des enseignants réunis en groupes. Sur de nombreux points, on demande des éclaircissements et des modifications.

Sur la base des résultats des consultations, condensés dans un rapport de l'OEP et de l'OER, le GORPEP apporte à la LP les modifications jugées nécessaires pour une claire définition des contenus.

Amendée, la LP est à nouveau soumise au corps enseignant, qui est invité à faire part de son accord de principe (ou à manifester son désaccord); les maîtres disponibles pourront faire partie des groupes de travail. 64 % d'entre eux donnent une réponse; parmi ceux-là, 90 % approuvent la LP, 24 % se déclarent disponibles. Une centaine de maîtres participeront à d'autres formes de collaboration.

4. Phase de synthèse

La première étape importante de l'ultime phase est ainsi mise en place, notamment par la définition des objectifs généraux et des objectifs spécifiques, confiée en première instance aux groupes de base, qui accomplissent leur tâche par secteurs:

- a) expression et communication;
- b) langages non verbaux;
- c) secteur logico-mathématique;
- d) secteur logico-scientifique;
- e) secteur historico-social.

Au moment où nous écrivons ces lignes, le GORPEP a déjà opéré une synthèse des objectifs généraux et des objectifs spécifiques, élaborés par chacun des groupes de base, et a défini un modèle de programmation de la réforme, dans lequel sont indiqués les principes directeurs de la réforme, l'organigramme, le plan de développement et le plan financier.

Il ne s'agit naturellement pas d'un projet définitif, dans la mesure où, après les consultations en cours, il pourra être l'objet de modifications importantes. Il nous paraît toutefois utile de souligner les aspects qualificatifs de ce document, qui prévoit la réalisation de la réforme selon le modèle théorique de l'innovation contrôlée, avec la participation active des enseignants, qui auront pour tâche, entre autres, d'informer les parents.

Les enseignants auront en particulier à disposition un curriculum, conçu pour toute la durée de la scolarité primaire; selon la logique uniforme prévue par la LP, il ne contiendra que les différenciations indispensables, relatives à chaque discipline.

Il est évident qu'avec un projet de cette sorte, la formation adéquate du corps enseignant a une importance fondamentale; le succès de la réforme dépendra de cette formation, qui se fera selon le principe de l'autoformation

assistée. C'est-à-dire qu'il s'agira d'une formation «en situation», entendue comme une réflexion constante sur la pratique de l'enseignement et dans laquelle l'enseignant trouvera assistance et soutien auprès des personnes compétentes préposées à cette tâche.

La réforme comprendra les points suivants:

- élaboration du curriculum;
- expérimentation;
- généralisation.

Par curriculum, on entend un ensemble organique d'objectifs et de moyens pour les atteindre aptes à susciter chez l'élève les compétences et les comportements désirés, qui seront atteints à travers des processus d'apprentissage adoptés par le maître de classe.

Outre les objectifs et les principes méthodologiques généraux, le curriculum comprendra, pour chaque discipline, les matières à enseigner, les objectifs de maîtrise, des aides didactiques, des indications méthodologiques détaillées, des suggestions pour les relations interdisciplinaires, des temps de réalisation. La réalisation du projet de curriculum sera confiée à des groupes d'experts et à un organisme de coordination, chargé d'étudier, en particulier, les problèmes structuraux de la réforme.

Le projet de curriculum sera pour l'enseignant un instrument de travail: prescriptif en ce qui concerne les objectifs de maîtrise du maître, alors que les moyens et les procédés méthodologiques seront offerts comme un guide pour la pratique didactique de l'enseignant; ces moyens et ces procédés seront susceptibles de modifications et de perfectionnements.

Pendant la période d'autoformation assistée, l'enseignant sera appelé, dans l'application des nouveaux programmes du curriculum, à opérer la traduction didactique des objectifs indiqués, en vérifiant dans la pratique les solutions proposées et en perfectionnant de cette manière sa propre formation. Les expériences accomplies seront ensuite analysées à l'occasion de rencontres périodiques avec les groupes d'assistance.

Le début de l'autoformation assistée de tous les maîtres primaires est prévu pour 1982.

L'expérimentation

L'expérimentation du nouveau programme se fera sur deux niveaux:

- dans quelques écoles expérimentales, au début de l'année scolaire 1981-1982;
- dans les autres écoles, avec la participation de tous les maîtres.

L'activité dans la recherche est l'aspect caractéristique de l'expérience. Dans les écoles expérimentales, elle aura comme objet soit les programmes, soit les structures de l'école, alors que dans les autres écoles, la recherche sera tournée vers les méthodologies et les aides didactiques.

Les écoles expérimentales, pour lesquelles il est prévu un statut juridique spécial, entreront en activité une année avant le début de l'application des nouveaux programmes (1981-1982). L'expérience, ainsi que la formation des enseignants, intéressera le curriculum dans son ensemble, et non seulement les disciplines considérées séparément.

L'évaluation

L'évaluation du nouveau programme se fera en concordance avec les objectifs fixés d'avance et avec le concours de tous les responsables scolaires. Elle ne sera pas limitée à l'observation des résultats finals (performance des élèves), mais comprendra aussi les processus de formation. Pendant la période d'application des nouveaux programmes dans les écoles expérimentales, la manière de procéder des maîtres sera en outre soumise à une vérification continue.

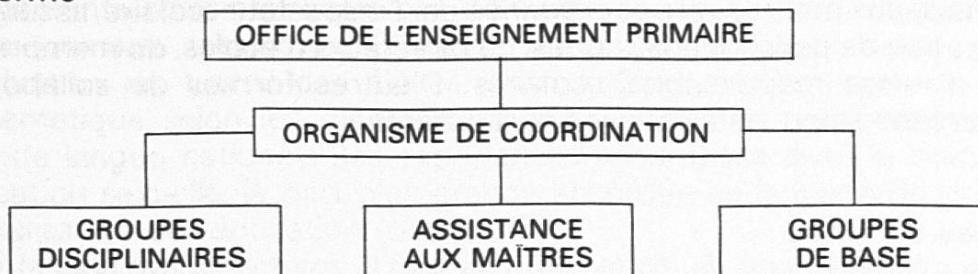
Généralisation

La phase de généralisation commencera cinq ans après la première application des programmes du curriculum et de l'autoformation assistée des enseignants (1987-1988).

Un rôle important pour le succès de la généralisation et de la réforme dans son ensemble sera tenu, dans toutes les phases de réalisation, par les Ecoles normales cantonales, qui devront adapter la formation des futurs maîtres à la nouvelle conception pédagogique et didactique de l'école primaire.

Organigramme et plan de développement de la réforme

Les deux derniers chapitres du « Modèle de programmation de la réforme de l'école primaire » illustrent l'organigramme et le plan de développement de la réforme



Organisme de coordination

L'organisme de coordination est un groupe de travail auquel est confiée la gestion des phases successives de la réforme. Il est composé d'un nombre de membres restreint, choisis sur la base de leurs compétences spécifiques, dont les tâches sont les suivantes:

- étude des implications structurales et organisatives du curriculum pendant la phase d'élaboration, compte tenu également des autres niveaux scolaires;
- organisation et coordination de l'assistance aux enseignants au cours de leur formation;
- étude et application de l'expérience dans les écoles expérimentales;
- coordination et évaluation du travail accompli par les groupes disciplinaires et par les groupes de base;
- liaison avec le CIS et les Ecoles normales;
- information du corps enseignant et de l'opinion publique.

Groupes disciplinaires (GD)

Les compétences psychopédagogiques, didactiques et techniques de chaque discipline doivent être représentées dans les GD:

1. Education linguistique.
2. Etude du milieu.
3. Langages non verbaux.
4. Mathématique.
5. Seconde langue.

Les GD sont chargés des tâches suivantes:

- élaboration d'un projet de curriculum pour chaque discipline et création de matériel didactique de soutien et d'exemples;
- consultation constante des groupes de base sur les projets, pendant la phase d'élaboration;
- conseils et soutien aux écoles expérimentales;
- participation aux travaux des groupes d'assistance pour la formation des maîtres.

Assistance aux maîtres

Durant la période de formation et d'application des nouveaux programmes, l'assistance aux maîtres sera coordonnée par l'inspecteur scolaire, assuré de la collaboration de psychopédagogues, de directeurs d'écoles, de membres des GD et d'autres responsables scolaires. D'autres formes de collaboration seront créées selon les exigences particulières.

Groupes de base

Pendant la phase d'élaboration du curriculum, les tâches suivantes seront confiées aux groupes de base:

- définition de la conception générale du travail d'élaboration du curriculum de chaque discipline, en collaboration avec le GD concerné;
- collaboration aux travaux des GD et contribution à la création de matériel didactique.

Le «Modèle de programmation» élaboré en avril 1979 par le groupe opérationnel pour la réforme des programmes de l'école primaire était accompagné de deux documents importants, présentant et commentant les objectifs généraux de l'école primaire, avec une référence particulière aux tâches du maître, aux implications méthodologiques et aux implications de caractère structural et organisatif. L'étude affrontait ensuite les aspects suivants de l'œuvre éducative:

1. Développement global de la personne.
2. Capacité de compréhension et d'action sur l'étude du milieu (objectifs cognitifs, socio-affectifs et psychomoteurs).
3. Développement d'attitudes positives face à l'apprentissage.

Le 8 août 1979, sur proposition du DIP, le Conseil d'Etat instituait les groupes de travail par discipline et l'organisme de coordination, définissant les tâches et les compétences de chacune de ces institutions.

Ainsi commençait, sur des bases solides, une nouvelle phase de la réforme, indubitablement la plus importante et sollicitant l'engagement le plus total: celle de la réalisation concrète dans la réalité de l'école tessinoise.

Conclusion

Comme nous l'avons relevé au début de ces notes, une réforme est en fait intervenue partiellement dès 1959 sur le plan pédagogique, didactique et structural.

Les méthodes d'enseignement traditionnel ont progressivement fait place à une nouvelle conception du travail scolaire et de l'œuvre éducative; le maître est moins autoritaire et respecte davantage l'élève, avec ses qualités et ses défauts, avec ses intérêts et ses anxiétés derrière lesquels, aujourd'hui plus que jamais, se cachent les angoisses et les espoirs des parents.

Année après année, le maître est descendu de son piédestal pour devenir «primus inter pares», pour stimuler ses élèves dans le désir de la recherche et de la découverte, secondant et favorisant le plein épanouissement de leurs facultés. Toutefois, une place prééminente revient encore au maître primaire comme modèle de comportement cohérent avec l'action éducative qu'il assume.

Mais, au-delà de cette transformation de l'attitude du maître, d'autres changements sont intervenus ces dernières années, modifiant le visage de l'école primaire tessinoise. Ce sont, en particulier, le nouveau système d'évaluation du travail des élèves, l'introduction de l'enseignement de la mathématique selon les méthodes modernes et de l'enseignement d'une seconde langue nationale, les expériences accomplies dans le domaine de l'éducation sexuelle, la part plus grande accordée au langage de l'image, la généralisation de l'éducation routière.

Sur le plan des structures, il faut en outre attribuer une signification et une importance spéciales à la création du Centre cantonal de documentation pédagogique secondé par trois centres régionaux, ainsi qu'à l'institution du «doposcuola» et du soutien pédagogique.

Nul doute que toutes ces innovations, que l'on doit au DIP, et que l'on peut considérer désormais comme irréversibles, faciliteront grandement l'œuvre de réforme actuellement en cours.

CLETO PELLANDA

Cleto Pellanda est originaire d'Osogna, où il est né le 10 septembre 1918. Après avoir obtenu son brevet d'instituteur en 1938, il a enseigné pendant treize ans dans les écoles primaires de sa commune d'origine.

En possession, dès 1949, du brevet de maître de «scuola maggiore», il a enseigné successivement aux cours d'apprentissage et au Gymnase de Bellinzona. Nommé inspecteur scolaire en 1968, Cleto Pellanda a été directeur, de 1971 à 1978, de l'Office de l'enseignement primaire du canton du Tessin.

Il a pris sa retraite le 1er octobre 1978.

Itinéraire chronologique de l'introduction du nouveau curriculum de l'école primaire (Tessin)

Introduction du curriculum en	79-80	80-81	81-82	82-83	83-84	84-85	85-86	86-87	87-88	88-89	89-90	90-91	91-92
Classe I													
Classe II													
Classe III													
Classe IV													
Classe V													

Elaboration du curriculum
dans les écoles expérimentales

Application expérimentale

Généralisation

Formation des maîtres													
Vérifications annuelles pour les écoles non expérimentales													



Pour les écoles expérimentales, il est prévu un plan de vérification particulière.